

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1497

7 juillet 2011

SOMMAIRE

AddedValue S.A.	71818	Key Energy Services Luxembourg I S. à r.l.	71846
Adurlajos S.A.	71818	Klima Becker S.A.	71838
Alius Nexus Fond S.A.	71833	Kressen S.à r.l.	71839
Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H.	71818	L'Etoile Investissement S.A.	71846
ArcelorMittal Finance	71818	Mahe S.A.	71846
Arelux France S.à r.l.	71810	Mandhoo S.à r.l.	71853
AS Tower S.à r.l.	71819	Marcuni S.A.	71854
Auchan Immobilier du Kirchberg	71819	Marcuni S.A.	71853
Auchan Immobilier du Kirchberg	71819	Melrose Resources	71846
BBL International S.A.	71832	Metis Investments S.à r.l.	71854
Ben Maimon Investment Company S.A.	71819	Multidata S.à r.l.	71854
Bereler Stuff Sàrl	71833	PAA Luxembourg	71855
BERKELEY Properties S.A.	71833	Pavix S.à r.l.	71855
Blade Holding S.à r.l.	71832	Pegase Partners Company S.A.	71856
Fedon Industries S.A.	71833	PEH Trust Sicav	71855
Fire Corporation S.A.	71834	Pictet Sicav II	71856
GERP Luxembourg S.à r.l.	71835	Piguet Strategies	71856
Guadarrama Sicav	71834	Professional Classic Ballet School	71855
Hortense S.A.	71834	Prosper Funds Sicav	71856
Immo Piron S.à r.l.	71838	Quid Soft S.A.	71854
I.S.I. International Sports Investments S. à r.l.	71838	Radial S.A.	71847
June S.à r.l.	71818	Ramati Finance (Luxembourg) S.A.	71838
Kalmo Finance Holding S.A.	71839	Trans Russian-Mongolian Holdings S.à r.l.	71839
Kalmo Finance S.A., SPF	71839	TSS 2 S.à r.l.	71847
Kashiwa Holdings	71834	VM Bank International S.A.	71810
Kauri Cab Preco S.à r.l.	71819	WestLB International	71810
Key Energy Services Luxembourg II S. à r.l.	71846		

**VM Bank International S.A., Société Anonyme,
(anc. WestLB International).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 10.309.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eckart Vogler / Hermann Lex.

Référence de publication: 2011064077/11.

(110071505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Arelux France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 160.433.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the fifteenth day of April.
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

AOG Real Estate Luxembourg S.à r.l., a company having its registered office at rue Principale 64, L-5367, Schuttrange (Luxembourg), registered in the company registered of Luxembourg under the number RCS B153 267

here represented by Mr Frank Trinteler, private employee, residing professionally in Schuttrange, by virtue of a proxy given on 14 April, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies of the group. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "ARELUX FRANCE S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Schuttrange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

The Company may redeem its own shares. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 9. Appointment and Removal of managers. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 10. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers (the Board).

10.1 Powers of the board of managers

All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

10.2 Procedure

10.2.1 The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

10.2.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

10.2.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

10.2.4 A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

10.2.5 The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

10.2.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

10.2.7 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature. Signatures may be in handwritten

or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

10.3 Representation

10.3.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

10.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 12. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 13. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

13.1 Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Shareholders Circular Resolutions, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

13.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

13.3 Sole shareholder

(i) Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

(ii) Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

(iii) The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 14. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2011.

Art. 15. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 17. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.-EUR)

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,200.-EUR).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered for an unlimited period by the following managers:

Managers of Class A:

1. Mr. Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, private employee, born in 's-Gravenhage (The Netherlands) on October 16, 1970, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.
2. Mrs. Michelle Marie Carvill, private employee, born in Down (Ireland) on November 26, 1966, residing professionally at 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange

Managers of Class B

3. Mr. Gert Walter Dina Triest, born in Bornem (Belgium) on November 16, 1973, residing at Nationalestraat 10, B-2000 Antwerpen, Belgium
4. Mr. Arnaud Jean Talabardon, born in Paris (France) on December 11, 1966, residing at Route d'Hermance 394, CH-1247, Anieres, Switzerland

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

- 2) The address of the corporation is fixed at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le quinze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

AOG Real Estate Luxembourg S.à r.l., une société ayant son siège à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B153 267

Ici représentée par Monsieur Frank Trinteler, employé privé, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, en vertu d'une procuration datée du 14 avril 2011

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "ARELUX FRANCE S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Schuttrange.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

La Société peut racheter ses propres parts sociales. Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 9. Nomination et Révocation des gérants. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 10. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B (le Conseil).

10.1 Pouvoirs du conseil de gérance

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

10.2 Procédure

10.2.1 Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

10.2.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

10.2.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

10.2.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

10.2.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

10.2.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

10.2.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document

10.3 Représentation

10.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

10.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés

14.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Associés, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

14.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

14.3 Associé unique

(i) Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

(ii) Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

(iii) Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS(12.500) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.-EUR).

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée, pour une durée indéterminée, par les gérants suivants:

Gérants de Classe A:

1. Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé privé, né à La Haye (Pays-Bas) le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.
2. Madame Michelle Marie Carvill, employée privée, née à Down (Irlande) le 26 novembre 1966, demeurant professionnellement à 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Gérants de Classe B:

3. Monsieur Gert Walter Dina Triest, né à Bornem (Belgique) le 16 novembre 1973, demeurant à Nationalestraat 10, B-2000 Anvers (Belgique)
4. Monsieur Talabardon, né à Paris (France) le 11 décembre 1966, demeurant à Route d'Hermance 394, CH-1247, Anieres, Suisse

La Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

- 2) L'adresse de la Société est fixée à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. TRINTELER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 18 avril 2011. Relation: LAC/2011/17786. Reçu soixante-quinze Euros (75,-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Référence de publication: 2011057032/425.

(110063685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

AddedValue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 102.378.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 03 mai 2011

Monsieur Patrick KREINS, administrateur de la société ADDEDVALUE S.A., RC B102378, domicilié à L-4797 LINGER, 15 rue Nicolas Jacque déménage à L-4979 FINGIG, 38 rue Nicolas Margue.

Référence de publication: 2011064080/10.

(110072170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

AMG G.m.b.H., Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1532 Luxembourg, 24, rue de la Fontaine.
R.C.S. Luxembourg B 145.584.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011064081/9.

(110072421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

ArcelorMittal Finance, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 13.244.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011064088/9.

(110071999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

June S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 150.306.

—
Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société du 31 mars 2011

l'Associé Unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur Pierre de Backer de son mandat de gérant de la Société avec effet rétroactif au 1er janvier 2011 et de nommer Monsieur Stéphane Weyders, de nationalité belge, né à Arlon (Belgique) le 2 janvier 1972, résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société, en remplacement de Monsieur Pierre de Backer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011064226/15.

(110072236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Adurlajos S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 129.109.

—
Les comptes annuels au 11 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011064093/11.

(110072353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

AS Tower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, rue du XXII Mai 2008, Z.I. Walebroch.
R.C.S. Luxembourg B 117.713.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011064100/10.

(110072536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Auchan Immobilier du Kirchberg, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 50.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011064102/9.

(110071942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Auchan Immobilier du Kirchberg, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 50.178.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue exceptionnellement le 28 avril 2011

- le mandat de Réviseur d'entreprises de la société KPMG Audit, cabinet de révision agréé avec siège social 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le n° B-103590 est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Le 28 avril 2011.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2011064103/13.

(110071946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Ben Maimon Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 71.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011064109/11.

(110072496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Kauri Cab Preco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 157.266.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (the "Notary").

There appeared:

1. Kauri CAB Valentina S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.219 ("Kauri") currently holding sixty (60) shares of the Company;

2. PK Holding S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 157.362 ("PK") currently holding five hundred thirty-nine (539) shares of the Company;

3. P4 Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 156.860 ("P4") currently holding one (1) share of the Company;

Kauri, PK and P4 are altogether hereafter referred to as the "Appearing Shareholders" and hold together all the shares issued by the Company representing all the Company's share capital.

Each of the Appearing Shareholders was represented by Mr Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally at Luxembourg, as its proxy (the "Proxy") by virtue of three proxies given under private seal on 28 February 2011.

Each proxy form, signed "ne varietur" by each of the Appearing Shareholders and the Notary, shall remain annexed to this deed.

I. The "Company" is Kauri CAB Preco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company incorporated by a notarial deed drawn up on 2 December 2010 by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 203, page 9727 dated 1 February 2011 (the "Articles") having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 157.266 and whose Articles have not been amended since then.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To reclassify all the six hundred (600) already issued shares of the Company of a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each into five hundred forty (540) class A shares (the "Class A Shares") and sixty (60) class B shares (the "Class B Shares"), with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each and having the rights and obligations as set out in the New Articles (as defined below) and to be held as follows:

Shareholder	Shares
PK Holding S.à r.l.	539 Class A Shares
P4 Holding S.à r.l.	1 Class A Share
Kauri CAB Valentina S.à r.l.	60 Class B Shares

2. To fully restate the current Articles of the Company (i.a. with respect to management composition and the board of managers decision making process, shareholders' resolutions and decisions, distributions, and features of the Class A Shares and of the Class B Shares) (the "New Articles") and in particular to change the current object clause of the Articles as follows:

" Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to any company or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security; and

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

3. To amend the share capital clause of the Articles of the Company so as to reflect the above decision.

" 5.1. The corporate capital is fixed at fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) represented by five hundred forty (540) class A shares (the "Class A Shares") and sixty (60) class B Shares (the "Class B Shares") each having a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-). The holder(s) of the Class A Shares shall be referred to as the "Class A Shareholder(s)" and the holder(s) of the Class B Shares shall be referred to as the "Class B Shareholder(s)". The Class A Shares and the Class B Shares shall together be referred to as the "Shares". The Class A Shareholders and the Class B Shareholder shall together be referred to as the "Shareholders" and each as a "Shareholder"."

III. After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

Resolutions
First resolution

The Appearing Shareholders resolve to reclassify all the six hundred (600) already issued shares of the Company of a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each into five hundred forty (540) class A shares (the "Class A Shares") and sixty (60) class B shares (the "Class B Shares"), with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each and having the rights and obligations as sets out in the New Articles and held as follows:

Shareholder	Shares
PK Holding S.à r.l.	539 Class A Shares
P4 Holding S.à r.l.	1 Class A Share
Kauri CAB Valentina S.à r.l.	60 Class B Shares

Second resolution

The Appearing Shareholders resolve to fully restate the current Articles of the Company (the "New Articles") and in particular to change the current object clause of the Articles such New Articles to read as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name "Kauri CAB Preco S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders resolving as provided for in article 16.2 of the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of Luxembourg-City.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to any company or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security; and
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) represented by five hundred forty (540) class A shares (the "Class A Shares") and sixty (60) class B Shares (the "Class B Shares") each having a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-). The holder(s) of the Class A Shares shall be referred to as the "Class A Shareholder(s)" and the holder(s) of the Class B Shares shall be referred to as the "Class B Shareholder(s)". The Class A Shares and the Class B Shares shall together be referred to as the "Shares". The Class A Shareholders and the Class B Shareholder shall together be referred to as the "Shareholders" and each as a "Shareholder".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is an available reserve of the Company and may be disposed of by decision of the Shareholder(s) it being understood that any share premium paid on the Class B Shares shall remain reserved and attached to the holders of the Class B Shares in case of repayment, reimbursement or similar event.

5.3 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

8. Art. 8. Restrictions on transfer. Unless approved by the Class A Shareholders (at their own discretion) or expressly provided for in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the shareholders of the Company and the Company, the Class B Shareholder(s) shall not Transfer or Encumber or permit any Encumbrance over all or any part of its Shareholder Interest (in particular the Shares) or all or any part of outstanding loans made by the Class B Shareholder(s) to the Company.

9. Art. 9. Permitted transfers. The Class A Shareholder(s) shall have the right to freely Transfer their Shareholder Interests in accordance with the provisions of the Law and of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the shareholders of the Company and the Company (including but not limited to drag and tag provisions).

Chapter III. - Management

10. Art. 10. Management.

10.1 The Company is managed by one or more manager(s), appointed by a resolution of the Shareholders. In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (the "Board of Managers") and the Board of Managers shall be composed as follows (for as long as the relevant shareholder proposing managers for appointment is not a defaulting shareholder in accordance with the terms of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the shareholders of the Company and the Company in which case the defaulting shareholder shall not have the right to propose managers for reappointment):

(a) three (3) Managers elected by the shareholders meeting out of a list of candidates proposed for appointment by the Class A Shareholders, including the Chairman of the Board of Managers (the "A Managers"), and

(b) two (2) Managers elected out of a list of candidates proposed for appointment by the Class B Shareholder(s) (the "B Managers").

Save as expressly provided otherwise in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the shareholders of the Company and the Company, the provisions of this Article 10 shall apply mutatis mutandis to the removal and replacement of the Managers.

10.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time by a resolution of the Shareholder(s) but only in compliance with Article 10.1.

10.3 Save as expressly provided otherwise in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the shareholders of the Company and the Company, in case of retirement, resignation or replacement or other vacancy of one or more Managers, the remaining Managers shall convene a General Meeting to fill in the vacancy in accordance with the provisions of this Article 10.

11. Art. 11. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

11.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

11.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

12. Art. 12. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two Managers (including at least one A Manager) or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers or two Managers (including at least one A Manager).

13. Art. 13. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

13.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

13.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

14. Art. 14. Meeting of the Board of Managers.

14.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager and shall be conducted in English. The Board of Managers may appoint a chairman.

14.2 The Board of Managers shall be given at least 14 days' prior written notice of each meeting of the Board of Managers (unless they have waived such notice) and all relevant documents relating to the business to be considered at a meeting shall be provided to the Managers not less than 5 days prior to the relevant meeting (unless they all waive such requirement).

14.3 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

14.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. A manager can represent one or more managers.

14.5 Subject to any other specific provisions providing for a different quorum and majority as may be provided for in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the shareholders of the Company and the Company, the Board of Managers can only validly debate and take decisions if at least three (3) managers are present or represented and decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority of managers present or represented.

14.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

14.7 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

14.8 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or any A Manager present at the meeting and shall be kept with the other books and records of the Company and shall be available to the Shareholders or their agents to the same extent that the other books and records are available as set forth in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the shareholders of the Company and the Company.

14.9 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any A manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

15. Art. 15. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes.

15.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing. Shareholder meetings shall be conducted in English (with a French or German translation where required by Law).

15.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

15.3 A meeting of the Shareholders may be called by any Shareholder upon a prior written notice to be served at least eight (8) Business Days prior to the meeting to each Shareholder of the time, location and purpose of the meeting in accordance with the Law. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

15.4 If there are less than twenty-five (25) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing. In such case, the written resolutions shall be circulated to all the Shareholders who shall return them with their vote within eight (8) Business Days. After eight (8) Business Days as from the dispatch date, the resolutions shall be deemed to be taken and adopted if the number of shareholders constituting the corresponding majority has returned the resolutions and signed them even if some of the shareholders have not returned the resolutions signed.

15.5 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

16. Art. 16. Shareholders' resolutions.

16.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

16.2 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

16.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their obligation to provide financial increase to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders. The unanimous vote of the Shareholders is also required in order to adopt the following decisions:

- (i) any matter which results in a dilution of Class B Shareholder's shareholdings in the Company;
- (ii) any matter which alters a Class B Shareholder's entitlement to distributions under Article 18;
- (iii) any termination of a Management Services Agreement during the 12month period commencing on the date of 22 February 2011.

16.4 A record shall be maintained of the resolutions of the Shareholders at any general meeting, or by written consent, and shall be kept with the other books and records of the Company and shall be available to the Shareholders to the same extent that the other books and records are available as set forth in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the shareholders of the Company and the Company.

Chapter V. - Business Year

17. Art. 17. Business Year.

17.1 The Company's financial year starts on the first of January each year and ends on the 31 December of each year.

17.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

17.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

18. Art. 18. Distribution Right of Shares.

18.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

18.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

18.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution, including the amount of the preferred dividend the Class B Shareholder(s) are entitled to, will be taken by the Shareholders in accordance with and in the proportions provided for in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the shareholders of the Company and the Company.

18.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year in accordance with the provisions of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the shareholders of the Company and the Company.

Chapter VI. - Liquidation

19. Art. 19. Dissolution and Liquidation.

19.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

19.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the provisions of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the shareholders of the Company and the Company, it being understood that in case of a sole Shareholder, such sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

19.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable Law - Definitions

20. Art. 20. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

21. Art. 21 . Definitions.

"Business Day"	means a day which is neither a Saturday, Sunday or a day observed as a holiday under the laws of the United Kingdom, the United States, the Grand Duchy of Luxembourg or Germany;
"Encumber"	means the act of voluntarily or involuntarily causing or permitting any Encumbrance;
"Encumbrance"	means a mortgage, easement, charge, pledge, lien, option, restriction, right of first refusal, right of pre-emption, third party right or interest, other encumbrance or security interest of any kind, or another type of agreement or arrangement having similar effect;
"Management Services Agreement"	any agreement under which any Class B Shareholder(s) or any Affiliates of the Class B Shareholder(s) provide(s) services to the Company or any of its subsidiaries;
"Property Companies"	means wholly owned direct or indirect subsidiaries of the Company which will acquire, develop and dispose of residential and/or office buildings in accordance with any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the shareholders of the Company and the Company and "Property Company" will be any of them;
"Shareholder Interest"	means, with respect to a Shareholder, the interest of that Shareholder and/or its Affiliates from time to time in respect of the Company and each Property Company, including the portion of the Share Capital owned by the Shareholder, and any outstanding loans or other indebtedness owing by the Company to that Shareholder and/or that Shareholder's Affiliates (as such may be defined in any shareholders' agreement) and including, without limitation, any shareholder loans;
"Transfer"	means, as a noun, any voluntary or involuntary transfer, sale, exchange or disposition and, as a verb, to voluntarily or involuntarily transfer, sell, exchange or otherwise dispose of.

Third resolution

The Appearing Shareholders resolve to amend the share capital clause of the Articles of the Company so as to reflect the above decision, which shall read as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) represented by five hundred forty (540) class A shares (the "Class A Shares") and sixty (60) class B Shares (the "Class B Shares") each having a par value of twentyfive Euros (EUR 25.-). The holder(s) of the Class A Shares shall be referred to as the "Class A Shareholder(s)" and the holder(s) of the Class B Shares shall be referred to as the "Class B Shareholder(s)". The Class A Shares and the Class B Shares shall together be referred to as the "Shares". The Class A Shareholders and the Class B Shareholder shall together be referred to as the "Shareholders" and each as a "Shareholder"."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Shareholders, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Appearing Shareholders' proxyholder, who is known to the Notary by his name, first name, civil status and residence, the Appearing Shareholders' proxyholder and the Notary, have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-huit février.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Kauri CAB Valentina S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.219 ("Kauri") détenant actuellement soixante (60) parts sociales de la Société;

2. PK Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.362 ("PK") détenant actuellement cinq cent trente-neuf (539) parts sociales de la Société;

3. P4 Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.860 ("P4") détenant actuellement une (1) part sociale de la Société;

Kauri, PK et P4 sont ci-après cités comme étant les "Associés Comparants" et détiennent ensemble toutes les parts sociales de la Société représentant l'ensemble du capital social de la Société.

Chacun des Associés Comparants a été représenté par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que mandataire (le "Mandataire") en vertu de procurations données sous seing-privé le 28 février 2011.

Chaque procuration, signées «ne varietur» par chacun des Associés Comparants et le Notaire devront rester attachées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

I. La "Société" est Kauri CAB Preco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 2 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 203, page 9727 daté du 1^{er} février 2011 (les "Statuts"), ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.266 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Reclasser toutes les six cents (600) parts sociales déjà émises de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en cinq cent quarante (540) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") et soixante (60) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et ayant les droits et obligations prévus dans les Nouveaux Statuts (tel que définis ci-après) et détenues comme suit:

Associés	Parts Sociales
PK Holding S.à r.l.	539 Parts Sociales de Catégorie A
P4 Holding S.à r.l.	1 Part Sociale de Catégorie A
Kauri CAB Valentina S.à r.l.	60 Parts Sociales de Catégorie B

2. Opérer une refonte complète des Statuts actuels de la Société (entre autre, en ce qui concerne le composition du conseil de gérance et la procédure de décision du conseil de gérance, les résolutions et décisions des associés, les distributions et les caractéristiques des Parts Sociales de Catégorie A et des Parts Sociales de Catégorie B) (les "Nouveaux Statuts") et en particulier modifier l'article actuel relatif à l'objet social comme suit:

«Art. 3. Objet.

1. L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

2. La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3. La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

4. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à toute société ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

5. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante; et

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

6. La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.»

3. Modifier l'article relatif au capital social dans les Statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus.

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représentés par cinq cent quarante (540) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") et soixante (60) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B") ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) (les "Parts Sociales"). Le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie A seront désignés par les "Associés de Catégorie A" et les(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie B seront désignés par les "Associés de Catégorie B". Les Parts Sociales de catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B seront ensemble désignées les "Parts Sociales". Les Associés de catégorie A et les Associés de Catégorie B seront ensemble désignés les "Associés" et chacun un "Associé".»

III. Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Résolutions
Première résolution

Les Associés Comparants décident de reclasser toutes les six cents (600) parts sociales déjà émises de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en cinq cent quarante (540) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") et soixante (60) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et ayant les droits et obligations prévus dans les Nouveaux Statuts et détenues comme suit:

Associés	Parts Sociales
PK Holding S.à r.l.	539 Parts Sociales de Catégorie A
P4 Holding S.à r.l.	1 Part Sociale de Catégorie A
Kauri CAB Valentina S.à r.l.	60 Parts Sociales de Catégorie B

Deuxième résolution

Les Associés Comparants décident d'opérer une refonte complète des Statuts actuels de la Société (les "Nouveaux Statuts") et en particulier modifier l'article actuel relatif à l'objet social des Statuts, les Nouveaux Statuts devant avoir la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme - Dénomination sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Kauri CAB Preco S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (les "Statuts").

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant de la manière décrite à l'article 16.2 des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg-Ville.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une Société luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut disposer de sièges et de succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avois par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à toute société ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante; et
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avois (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts.

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représentés par cinq cent quarante (540) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") et soixante (60) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B") ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) (les "Parts Sociales"). Le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie A seront désignés par les "Associés de Catégorie A" et les(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie B seront désignés par les "Associés de Catégorie B". Les Parts Sociales de catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B seront ensemble désignées les "Parts Sociales". Les Associés de catégorie A et les Associés de Catégorie B seront ensemble désignés les "Associés" et chacun un "Associé".

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission constitue une réserve disponible pour la Société et peut être utilisée via une décision des Associés, étant entendu que toute prime d'émission payée sur les Parts Sociales de Catégorie B doit rester réservée et attachée aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B en cas de remboursement ou toute événement similaire.

5.3 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

8. Art. 8. Restrictions aux cessions. A moins que ce ne soit approuvé par les Associés de Catégorie A (à leur seule discrétion) ou expressément prévu dans toute convention d'associés qui peut être conclue de temps à autre entre les associés de la Société et la Société, le(s) Associé(s) de Catégorie B ne peuvent Céder ou Gager ou permettre que soit effectuée tout Gage sur tout ou partie de sa Participation Sociale (en particulier les Parts Sociales) ou toute partie de prêts restants dus faite par le(s) Associé(s) de Catégorie B à la Société.

9. Art. 9. Cessions autorisées. Les Associés de Catégorie A devront avoir le droit de Céder librement leur Participation Sociale conformément aux dispositions de la Loi et de toute convention d'associés qui peut être conclue de temps à autre entre les associés de la Société et la Société (y compris mais pas seulement les drag et tag dispositions).

Titre III. - Gérance

10. Art. 10. Gérance.

10.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associés. Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") et le Conseil de Gérance devra être composé comme suit (aussi longtemps que l'associé en question proposant des gérants pour nomination n'est pas en défaut conformément aux termes de toute convention d'associés qui peut être conclue de temps à autre entre les associés de la Société et la Société, auquel cas l'associé en défaut n'est pas autorisé à proposer des gérants pour renomination):

(a) trois (3) Gérants sont élus par l'assemblée des associés sur base d'une liste de candidats proposés pour nomination par les Associés de Catégorie A, y compris le Président du Conseil de Gérance (les "Gérants A"), et

(b) deux (2) Gérant sont élus par l'assemblée des associés sur base de liste de candidats proposés pour nomination par le(s) Associé(s) de Catégorie B (les "Gérants B").

Sauf expressément prévu autrement dans toute convention d'associés qui peut être conclue de temps à autre entre les associés de la Société et la Société, les dispositions du présent Article 10.1 devront s'appliquer mutatis mutandis à la révocation et au remplacement des Gérants.

10.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, par décision des Associé(s), mais seulement conformément à l'Article 10.1.

10.3 Sauf expressément prévu autrement dans toute convention d'associés qui peut être conclue de temps à autre entre les associés de la Société et la Société, en cas de retraite, démission, remplacement ou autre mode de départ d'un ou plusieurs Gérants, les Gérants restants devront convoquer une Assemblée Générale pour remplacer le poste vacant conformément aux dispositions de cet Article 10.

11. Art. 11. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

11.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

11.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

12. Art. 12. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants (y compris au moins un Gérant A) ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance ou par deux Gérants (y compris au moins un Gérant A).

13. Art. 13. Délégation et Agent du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.

13.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

13.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

14. Art. 14. Réunion du Conseil de Gérance.

14.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant et devront être conduite en anglais. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

14.2 Une convocation écrite devra être donnée au Conseil de Gérance au moins 14 jours avant chaque réunion du Conseil de Gérance (à moins qu'ils n'aient renoncé à une telle convocation) et tous les documents liés aux sujets devant

être considérés à la réunion devront être fournis aux Gérants pas moins de 5 jours avant la réunion concernée (à moins qu'ils n'aient tous renoncé à cette condition).

14.3 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

14.4 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure. Un gérant peut représenter un ou plusieurs autres gérants.

14.5 Sous réserve tout autre dispositions spécifique prévoyant un quorum et une majorité différents le cas échéant dans toute convention d'associés qui peut être conclue de temps à autre entre les associés de la Société et la Société, le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins trois (3) Gérants sont présents ou représentés et les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple des Gérants présents ou représentés.

14.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

14.7 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signé(s) par tous les membres du Conseil de Gérance.

14.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par le président ou tout Gérant A présent aux réunions et devront être tenus avec les autres livres et comptes de la Société et devront être disponibles pour les Associés ou leurs mandataires dans la mesure où les autres livres et comptes sont disponibles ainsi que décrit dans toute convention d'associés qui peut être conclue de temps à autre entre les associés de la Société et la Société.

14.9 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant A ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

15. Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

15.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit. Les Assemblées Générales devront être conduites en Anglais (avec une traduction française ou allemande quand requis par la Loi).

15.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

15.3 Une Assemblée Générale peut être convoquée par tout Associé par convocation écrite précisant l'heure, le lieu et le but, devant être donnée au moins huit (8) Jours Ouvrables avant la tenue de l'Assemblée Générale conformément à la Loi. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut être valablement tenue sans avis préalable.

15.4 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit. Dans ce cas, les résolutions écrites doivent être distribuées à tous les Associés qui doivent les retourner avec leurs votes endéans les huit (8) Jours Ouvrables. Après huit (8) Jours Ouvrables à dater de la date d'envoi, les résolutions seront considérées comme étant prises et adoptées si le nombre d'associés constituant la majorité relevante a retourné les résolutions et signé celles-ci même si certains associés n'ont pas retourné les résolutions signées.

15.5 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

16. Art. 16. Résolutions des associés.

16.1 Chaque Associé a un droit de vote pour chaque Part Sociale qu'il détient.

16.2 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

16.3 Les Associés ne peuvent changer la nationalité de la Société ou forcer l'un des Associés à augmenter son obligation de fournir une augmentation financière à la Société sans le vote unanime de tous les Associés. Le vote unanime des Associés est également requis afin d'adopter les décisions suivantes:

- (i) Toute matière qui résulte en une dilution de la détention de l'Associé de Catégorie B dans la Société;
- (ii) Toute matière qui modifie le droit d'un Associé de Catégorie B aux distributions en vertu de l'Article 18;
- (iii) Toute résiliation d'un Contrat de Gestion de Services pendant la période de 12 mois commençant le 22 février 2011.

16.4 Un procès-verbal des résolutions devra être préparé à chaque assemblée générale, ou par consentement écrit, et devra être conservé avec les autres livres et comptes de la Société et devra être disponible pour les Associés dans la même mesure que les autres livres et comptes sont disponibles ainsi que précisé dans toute convention d'associés qui peut être conclue de temps à autre entre les associés de la Société et la Société.

Titre V. - Exercice social

17. Art. 17. Exercice social.

17.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

17.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

17.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

18. Art. 18. Droit de distribution des parts.

18.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

18.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

18.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant, y compris le montant des dividendes préférentiels auxquels l'Associé de Catégorie B a droit, sera prise par les Associés en conformité avec toute une convention d'associés qui peut être conclue de temps à autre entre les associés de la Société et la Société.

18.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social conformément aux dispositions de toute convention d'associés qui peut être conclue de temps à autre entre les associés de la Société et la Société Pacte d'Associés.

Titre VI. - Liquidation

19. Art. 19. Dissolution et Liquidation.

19.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

19.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions de toute convention d'associés qui peut être conclue de temps à autre entre les associés de la Société et la Société, étant entendu qu'en cas d'associé unique, un tel associé unique décide de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en reprenant personnellement tous les avoirs et dettes, connus ou inconnus de la Société.

19.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi Applicable

20. Art. 20. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

21. Art. 21. Définitions.

"Cession"	signifie, en tant que nom, toute cession volontaire ou involontaire, vente, échange ou disposition et, en tant que verbe, le fait de volontairement ou involontairement céder, vendre échanger ou autrement disposer de.
"Contrat de Gestion de Services"	tout contrat en vertu duquel tout/(s) Associé(s) de Catégorie B ou Affiliés d'(un) Associé(s) de Catégorie B fournit/issent des services à la Société ou à une de ses filiales.
"Gage"	signifie hypothèque, servitude, charge, gage, privilège, option, restriction, droit de premier refus, droit ou intérêt de tiers, autre gage ou sûreté de tout type, ou un autre type d'accord ou arrangement ayant le même effet.
"Gager"	signifie l'acte de volontairement ou involontairement causer ou autoriser tout Gage.
"Jour Ouvrable"	signifie un jour qui n'est ni un samedi, ni un dimanche, ni un jour considéré comme jour de congé en vertu des lois du Royaume-Uni, des Etats-Unis, du Grand-Duché du Luxembourg ou d'Allemagne.
"Participation Sociale"	signifie, pour un Associé, la participation de cet Associé et/ou ses Affiliés de temps en temps dans la Société et chaque Société Immobilière, y compris la portion du

Capital Social détenue par l'Associé, et tous les prêts restants et autres dettes dues par la Société à cet Associé et/ou aux Affiliés de cet Associé (tel que définies dans toute convention d'associés qui peut être conclue de temps à autre entre les associés de la Société et la Société) et y compris, sans limitation, tout prêts d'associé.

"Sociétés Immobilières"

signifie des filiales entièrement détenues, directement ou indirectement par la Société qui vont acquérir, développer et disposer des résidences et/ou bureaux conformément à toute une convention d'associés qui peut être conclue de temps à autre entre les associés de la Société et la Société et "Société Immobilière" sera l'une d'entre elles.

Troisième résolution

Les Associés Comparants décident de modifier l'article relatif au capital social dans les Statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représentés par cinq cent quarante (540) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") et soixante (60) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B") ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) (les "Parts Sociales"). Le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie A seront désignés par les "Associés de Catégorie A" et les(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie B seront désignés par les "Associés de Catégorie B". Les Parts Sociales de catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B seront ensemble désignées les "Parts Sociales". Les Associés de catégorie A et les Associés de Catégorie B seront ensemble désignés les "Associés" et chacun un "Associé".»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Associés Comparants, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Ce document ayant été lu au mandataire des Associés Comparants, qui est connu par le Notaire par ses nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire des Associés Comparants et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mars 2011. Relation: LAC/2011/10275. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 avril 2011.

Référence de publication: 2011059130/709.

(110066598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Blade Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011064104/9.

(110072532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

BBL International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011064108/13.

(110072409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Bereleer Stuff Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 4, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 133.932.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011064110/10.

(110072618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Alius Nexus Fond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 100.846.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 12 mai 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme ALIUS NEXUS FOND S.A., ayant eu son siège social à L-2132 Luxembourg, 8-10 Avenue Marie-Thérèse, de fait inconnue à cette adresse.

Ce même jugement a nommé juge commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur, Maître Karim ZEDIRA, Avocat à la Cour, demeurant à Esch/Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 2 juin 2011 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Esch/Alzette, le 16 mai 2011.

Pour extrait conforme

Me Karim ZEDIRA

Le Liquidateur

Référence de publication: 2011070940/22.

(110078097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

BERKELEY Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 42, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 152.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011064111/9.

(110072420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Fedon Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 70.770.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FEDON INDUSTRIES S.A.
Angelo DE BERNARDI / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011064174/12.

(110072189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Hortense S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 54.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HORTENSE S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2011064210/11.

(110072428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Fire Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 113.958.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRE CORPORATION S.A.
Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011064176/12.

(110072188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Guadarrama Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 75.079.

Le Bilan au 30 septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2011.

Référence de publication: 2011064201/10.

(110072180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Kashiwa Holdings, Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 144.095.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg:

L'adresse privée de Monsieur Adrian Escher en sa qualité d'administrateur et Président du Conseil d'Administration est désormais la suivante: Rubisacherrain 14, CH-6440 Brunnen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Mai 2011.
Un Mandataire

Référence de publication: 2011064229/15.

(110071950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

GERP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 159.619.

In the year two thousand eleven, on the nineteenth day of April,
Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Grosvenor International Investments S.à r.l. ("GII"), a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 157.298,

here represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

ESS-LUX ("ESS-LUX"), a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 112.794,

here represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

bpfBOUW GERP Investment S.à r.l. ("BPF"), a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 160.028,

here represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

GFM (CE) S.A. ("GFM (CE)"), a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office is at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 101245,

here represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder(s) of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (hereinafter collectively referred to as the "Shareholders") of GERP Luxembourg S.à r.l. (hereinafter referred to as the "Company"), a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 159.619, incorporated pursuant to a notarial deed dated 14 March 2011, drawn up by Maître Carlo Wersandt, whose articles of incorporation (hereinafter referred to as the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"). The Articles of the Company have been amended on 7 April 2011, not yet published in the Mémorial C.

The appearing parties representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred and sixty-five thousand Euro (EUR 165,000.-) in order to raise it from its present amount of five hundred and five thousand Euro (EUR 505,000.-) to six hundred and seventy thousand Euro (EUR 670,000.-) by issuing one hundred and sixty-five thousand (165,000) new Class A Shares (the "New Shares"), having a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

The New Shares are issued fully paid up by way of contribution in cash, subscribed and issued as follows:

Subscription – Payment

Having stated the renunciation by GFM (CE) to its preferential right to subscribe, the shareholders have subscribe to the new shares as follows:

1. GII declares to subscribe to eight thousand two hundred and fifty (8,250) Class A Shares, each share having a par value of one Euro (EUR 1.-). Such new shares are paid up by a contribution (hereinafter referred to as the "GII Contribution") in cash for a total contribution of twenty-three thousand five hundred Euro (EUR 23,500.-) out of which (i) eight thousand two hundred and fifty Euro (EUR 8,250.-) is allocated to the Company's share capital and fifteen thousand two hundred and fifty Euro (EUR 15,250.-) is allocated to the Company's share premium account.

2. ESS-LUX declares to subscribe to seventy-eight thousand three hundred and seventy-five (78,375) Class A Shares, each share having a par value of one Euro (EUR 1.-). Such new shares are paid up by a contribution (hereinafter referred

to as the "ESS-LUX Contribution") in cash for a total contribution of two hundred and twenty-three thousand two hundred and fifty Euro (EUR 223,250.-) out of which (i) seventy-eight thousand three hundred and seventy-five Euro (EUR 78,375.-) is allocated to the Company's share capital and (ii) one hundred and forty-four thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 144,875.-) is allocated to the Company's share premium account.

3. BPF declares to subscribe to seventy-eight thousand three hundred and seventy-five (78,375) Class A Shares, each share having a par value of one Euro (EUR 1.-). Such new shares are paid up by a contribution (hereinafter referred to as the "BPF Contribution" and together with the GIL Contribution and the ESS-LUX Contribution, the "Contributions") in cash for a total contribution of two hundred and twenty-three thousand two hundred and fifty Euro (EUR 223,250.-) out of which (i) seventy-eight thousand three hundred and seventy-five Euro (EUR 78,375.-) is allocated to the Company's share capital and (ii) one hundred and forty-four thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 144,875.-) is allocated to the Company's share premium account.

The proof of the existence and of the value of the above Contributions has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The Shareholders consequently decide to amend the first paragraph of article 5 of the Company's Articles, which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company amounts to six hundred and seventy thousand Euro (EUR 670,000.-) divided into (i) six hundred sixty-five thousand (665,000) class A shares (the "Class A Shares") and (ii) five thousand (5,000) class B shares (the "Class B Shares" and together referred with the Class A Shares, the "Shares"), each share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. In these Articles, the holders of the Class A Shares are referred to as the "Class A Shareholders" and the holders of the Class B Shares are referred to as the "Class B Shareholders". "Shareholders" means the Class A Shareholders and the Class B Shareholders and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Grosvenor International Investments S.à r.l. ("GIL"), une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("R.C.S.") sous le numéro B 157.298,

ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

ESS-LUX ("ESS-LUX"), une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du R.C.S. sous le numéro B 112.794,

ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

bpfBOUW GERP Investment S.à r.l. ("BPF"), une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du R.C.S. sous le numéro B 160.028,

ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

GFM (CE) S.A. ("GFM (CE)"), une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du R.C.S. sous le numéro B 101.245,

ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations signées ne varient par le/les mandataire(s) des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Telles parties comparantes sont des associés (ci après collectivement les "Associés") de "GERP Luxembourg S.à r.l." (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du R.C.S. sous le numéro B 159.619, constituée suivant acte notarié rédigé par Maître Carlo Wersandt en date du 14 mars 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") et dont les statuts ont été modifiés le 7 avril 2011, n'ont pas encore publiés au Mémorial C.

Telles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent soixante-cinq mille euros (EUR 165.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent cinquante mille euros (EUR 505.000,-) à six cent soixante-dix mille euros (EUR 670.000,-) par l'émission de cent soixante-cinq mille (165.000) nouvelles Parts de Classe A (les "Nouvelles Parts Sociales", chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), devant être intégralement libérées par une contribution en numéraire, et devant être souscrites comme suit:

Souscription et Paiement

Après avoir constaté la renonciation de GFM (CE) à son droit préférentiel de souscription, les nouvelles parts ont été souscrites comme suit:

1. GII déclare souscrire à huit mille deux cent cinquante (8.250) Parts de Classe A, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-). Ces nouvelles parts sociales sont payées par un apport (ci-après l'"Apport GII") en numéraire pour un montant total de vingt-trois mille cinq cent euros (EUR 23.500,-), dont (i) huit mille deux cent cinquante euros (EUR 8.250,-) est alloué au capital social de la Société et (ii) le montant de quinze mille deux cent cinquante euros (EUR 15.250,-) est alloué au compte de prime d'émission de la Société.

2. ESS-LUX déclare souscrire à soixante-dix-huit mille trois cent soixante-quinze (78.375) Parts de Classe A, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-). Ces nouvelles parts sociales sont payées par un apport (ci-après l'"Apport ESSLUX") en numéraire pour un montant total de deux cent vingt-trois mille deux cent cinquante euros (EUR 223.250,-), dont (i) le montant de soixante-dix-huit mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 78.375,-) est alloué au capital social de la Société et (ii) le montant de cent quarante-quatre mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 144.875,-) est alloué au compte de prime d'émission de la Société.

3. BPF déclare souscrire à soixante-dix-huit mille trois cent soixante-quinze (78.375) Parts de Classe A, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-). Ces nouvelles parts sociales sont payées par un apport (ci-après l'"Apport BPF" et ensemble avec l'Apport GII, l'Apport ESS-LUX et l'apport BPF, les "Apports") en numéraire pour un montant total de deux cent vingt-trois mille deux cent cinquante euros (EUR 223.250,-), dont (i) le montant de soixante-dix-huit mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 78.375,-) est alloué au capital social de la Société et (ii) le montant de cent quarante-quatre mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 144.875,-) est alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant des Apports ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

" Art. 5 Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à six cent soixante-dix mille euros (EUR 670.000) représenté par (i) six cent soixante-cinq mille (665.000) parts sociales de classe A (les "Parts de Classe A") et (ii) cinq mille (5.000) part sociales de classe B (les "Parts de Classe B", et ensemble avec les Parts de Classe A, les "Parts Sociales"), chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Dans les présents Statuts, les détenteurs de Parts de Classe A sont désignés comme les "Associés de Classe A" et les détenteurs de Parts de Classe B sont désignés comme les "Associés de Classe B". "Associés" signifie les Associés de Classe A et les Associés de Classe B et "Associé" doit être interprété conformément."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents Euro.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 avril 2011. Relation: LAC/2011/18604. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 02 mai 2011.

Référence de publication: 2011061484/179.

(110068936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

I.S.I. International Sports Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011064213/9.

(110072100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Immo Piron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9648 Erpeldange, 8B, rue Nic Schildermans.

R.C.S. Luxembourg B 102.765.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011064218/10.

(110072580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Klima Becker S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.260.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/05/2011.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2011064230/12.

(110072516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Ramati Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 40.823.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par la présente je vous informe que:

«Par jugement du 28 avril 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions,

déclare closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme RAMATI FINANCE (Luxembourg) SA (B40.823),

ordonne la publication du présent jugement par extrait au Mémorial;
dit que les frais sont à prélever sur l'actif réalisé, le solde étant à la charge du Trésor.»

Lionel GUETH-WOLF
Le liquidateur

Référence de publication: 2011064589/18.

(110072377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Kressen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 146.518.

—
Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société du 31 mars 2011

l'Associé Unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur Pierre de Backer de son mandat de gérant de la Société avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011 et de nommer Monsieur Stéphane Weyders, de nationalité belge, né à Arlon (Belgique) le 2 janvier 1972, résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société, en remplacement de Monsieur Pierre de Backer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011064231/15.

(110072237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

**Kalmo Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Kalmo Finance Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.935.

—
Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KALMO FINANCE S.A., SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011064232/13.

(110071994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Trans Russian-Mongolian Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 160.513.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of the month of April;

Before M^e Us Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Firebird Mongolia Fund, Ltd., a limited company governed by the laws of the Cayman Islands, registered with the Register of Companies, Cayman Islands, under number 236324, having its registered office c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Me Ole MARQUARDT, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on April 15, 2011.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to -or for the benefit of -companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (iv) make deposits at banks or with other depositories and invest it in any other manner; and (v) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "Trans Russian-Mongolian Holdings S.à r.l."

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-), represented by one hundred eighty (180) shares of a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital.

In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of article 189 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law ") the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote but in case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the individual signature of any one manager.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the 1915 Law.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Subscription and Payment

The one hundred eighty (180) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by Firebird Mongolia Fund, Ltd., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2011.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about nine hundred and fifty euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr. James PASSIN, with professional address at 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, USA;
- Mr. Harvey SAWIKIN with professional address at 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, USA; and
- Mr. Anthony MILEWSKI, with professional address at 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, USA.

2) The Company shall have its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearer's proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingtième jour du mois d'avril;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Firebird Mongolia Fund, Ltd., une société à responsabilité limitée régie par les lois des Îles Cayman, immatriculée auprès du Register of Companies, Îles Caïmans, sous le numéro 236324, ayant son siège social c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans, ici représentée par Maître Ole MARQUARDT, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à le 15 avril 2011.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers; (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (iv) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (v) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de «Trans Russian-Mongolian Holdings S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-), représenté par cent quatre-vingt (180) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital

social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»). Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil, le cas échéant, sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un gérant.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la Loi de 1915.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toutes modifications des statuts seront décidées par l'associé unique ou par l'assemblée des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il y a lieu de s'en référer à la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les cent quatre-vingt (180) parts sociales représentant l'entièreté du capital social de la Société ont été souscrites par Firebird Mongolia Fund, Ltd., prénommée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cent cinquante euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur James PASSIN, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Harvey SAWIKIN, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique; et

- Monsieur Anthony MILEWSKI, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique.

2) Le siège social de la Société est établi au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: O. MARQUARDT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2011. LAC/2011/18552. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011058456/341.

(110065399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Key Energy Services Luxembourg I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.224,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 141.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011064234/14.

(110072396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Melrose Resources, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 39.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011064263/9.

(110071963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Key Energy Services Luxembourg II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 141.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011064235/14.

(110072399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

L'Etoile Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 135.182.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.05.2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011064237/12.

(110072329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Mahe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 140.398.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAHE S.A.
Alexis DE BERNARDI / Louis VEGAS-PIERONI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011064256/12.

(110072187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Radial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 16.654.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg, le 05/05/211

Le Conseil d'Administration décide de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Jacques Henriquet, retraité, né à Rouen le 23/05/1938, domicilié 3, rue de la Haute Tension, Kinshasa - Ngaliema, République Démocratique du Congo, qui portera le titre de Président Administrateur Délégué et qui par sa seule signature pourra engager valablement la société.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011064308/16.

(110072222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

TSS 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.204.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of April.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

TSS Holdings S.C.S., a société en commandite simple incorporated and existing under the laws of Grand Duchy, having its registered office at 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

duly represented by Marie-Madeleine Werner, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, and the executives of such group in accordance with any incentive programme which may be entered into from time to time by the companies of the group.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of TSS 2 S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the board of management. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

The Company shall not carry out any commercial, industrial or financial activities in Canada.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty thousand Canadian dollars (CAD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one Canadian dollar (CAD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by several managers.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company is managed by a board of management composed of at least two (2) class A Managers and two (2) class B Managers. The class B Managers shall be professionally resident in the Grand Duchy of Luxembourg. The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one class A Manager and one class B Manager. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of management may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The board of management shall choose from among its class A Managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a member of the board of management, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of management.

In dealings with third parties, the board of management has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's object.

The board of management shall meet upon call by the chairman, or two members, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of management, but in his absence, the board of management may appoint another member as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The appointed chairman shall have a casting vote in addition to his vote as a manager in the event of a tie.

Written notice of any meeting of the board of management must be given to the members twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each member in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of management.

Any member may act at any meeting of the board of management by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another member as his proxy. A member may represent more than one of his colleagues.

Any member may participate in any meeting of the board of management by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of management can deliberate or act validly only if at least a majority of the members is present or represented at a meeting of the board of management. Decisions shall be taken by a majority of votes of the members of the board of management present or represented at such meeting.

The board of management may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of management shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two members. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two members.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on 1 February and ends on the 31st of January.

Art. 20. Each year on the 31st January, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The board of management or the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of management no later than three (3) months prior to the proposed distribution showing that sufficient funds are available for distribution.

F. Dissolution – Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The twenty thousand (20,000) shares have all been subscribed by TSS Holdings S.C.S., prenamed.

All the shares have been entirely paid in cash, so that the amount of twenty thousand Canadian dollars (CAD 20,000.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 January 2012.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as members of the board of management of the Company:

- *Class A managers:*

- Mrs. Patricia A. Johnson, born in Lake County, Illinois, USA, on 8 September 1962, with professional address at 1000 Nicollet Mall, TPN-0945, Minneapolis, MN 55403, United States of America; and

- Mr. Michael Wahlig, born in Davenport, Iowa, USA, on 13 May 1946, with professional address at 1000 Nicollet Mall, TPS-3150, Minneapolis, MN 55403 United States of America.

- *Class B managers:*

- Mr. Manfred Schneider, born in Rocourt, Belgium, on 3 April 1971, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ; and

- Mr. Erik Adam, born in Coventry, United Kingdom on 28 May 1975, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The members of the board of management are appointed for an unlimited period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TSS Holdings S.C.S., une société en commandite simple, constituée et régie par les lois du Grand-duché du Luxembourg, ayant son siège social au, 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, non encore enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg, dûment représentée par Marie-Madeleine Werner, avocat, demeurant à Luxembourg, sur base d'une procuration.

La procuration signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, ainsi que les cadres du groupe conformément à des programmes de motivation pouvant être effectués périodiquement par les sociétés du groupe.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «TSS 2 S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

La Société ne doit pas exercer d'activité commerciale, industrielle ou financière au Canada.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille dollars Canadien (CAD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur de un dollar Canadien (CAD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts du capital social. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par plusieurs gérants.

Les gérants sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société est administrée par un conseil de gérance formé par au moins deux (2) gérants de classe A et deux (2) gérants de classe B. Les gérants de classe B doivent résider professionnellement au Grand-duché de Luxembourg. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Les gérants peuvent donner des pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou par procuration sous seing privé.

Art. 12. Le conseil de gérance choisira parmi ses gérants de classe A un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du conseil de gérance et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre membre pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions. Le président aura une voix déterminante en plus de sa voix en tant que gérant au cas d'une égalité de voix.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les membres au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout membre pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre membre comme son mandataire. Un membre peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout membre peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du conseil de gérance présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux membres. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

D. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} février et se termine le 31 janvier de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 janvier, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance ou l'assemblée des associés peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance dans les trois (3) mois précédant la distribution proposée, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution.

E. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Toutes les vingt mille (20.000) parts sociales ont été souscrites par TSS Holdings S.C.S., pré-nommée.

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de vingt mille dollars Canadien (CAD 20.000,-), entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 janvier 2012.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg.
2. Sont nommés comme membres du conseil de gérance:

- *Gérants de classe A:*

- Mme Patricia A. Johnson, née à Lake County, Etats-Unis, le 8 septembre 1962, avec adresse professionnelle à 1000 Nicollet Mall, TPN-0945, Minneapolis, MN 55403, Etats-Unis d'Amérique; et

- M. Michael Wahlig, né à Davenport, Iowa, Etats-Unis, le 13 mai 1946, avec adresse professionnelle à 1000 Nicollet Mall, TPS-3150, Minneapolis, MN 55403 Etats-Unis d'Amérique.

- *Gérants de classe B:*

- M. Manfred Schneider, né à Rocourt, Belgique, le 3 avril 1971, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg; et

- M. Erik Adam, né à Coventry, Royaume-Uni, le 28 mai 1975, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

3. Les mandats des membres du conseil de gérance sont établis pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M-M WERNER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 12 avril 2011. Relation: LAC/2011/17024. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011052520/320.

(110059150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Mandhoo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANDHOO SARL

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011064258/12.

(110072209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Marcuni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 51.199.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011064259/12.

(110072378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Marcuni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 51.199.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2011 que Madame Anna Magdalena LAVALLE, née le 18 novembre 1939 à Eupen (Belgique), réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 43, Boulevard Joseph II, a été nommée commissaire aux comptes pour terminer le mandat de Monsieur Michel Schaeffer.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2011064260/15.

(110072379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Multidata S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 96.107.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011064269/10.

(110072542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Quid Soft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2313 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 100.520.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement rendu en date du 12 mai 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme QUID SOFT S.A., ayant eu son siège social à L-2213 Luxembourg, 1 rue de Nassau, de fait inconnue à cette adresse.

Ce même jugement a nommé juge commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur, Maître Karim ZEDIRA, Avocat à la Cour, demeurant à Esch/Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 2 juin 2011 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Esch/Alzette, le 18 mai 2011.

Pour extrait conforme

Me Karim ZEDIRA

Le Liquidateur

Référence de publication: 2011071054/22.

(110078103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Metis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.725,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 116.152.

—
Les comptes annuels au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 mai 2011.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Steven Brown

Gérant

Référence de publication: 2011064265/15.

(110072198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

PEH Trust Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.989.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pour le Conseil d'Administration

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011064294/13.

(110072249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Professional Classic Ballet School, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Howald, 185, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 81.483.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Un mandataire

Référence de publication: 2011064287/11.

(110072528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

PAA Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.008.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 5 mai 2011

En remplacement de Monsieur Cédric CARNOYE, gérant B démissionnaire, Mademoiselle Adela IANCU, administrateur de sociétés, née à Ploiesti (Roumanie), le 08 décembre 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée gérante B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PAA Luxembourg

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011064288/15.

(110072010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pavix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.309.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société du 31 mars 2011

l'Associé Unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur Pierre de Backer de son mandat de gérant de la Société avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011 et de nommer Monsieur Stéphane Weyders, de nationalité belge, né à Arlon

(Belgique) le 2 janvier 1972, résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société, en remplacement de Monsieur Pierre de Backer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011064291/15.

(110072233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pegase Partners Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 146.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011064293/9.

(110072623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pictet Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.950.

Le Bilan au 30 septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Référence de publication: 2011064297/10.

(110072179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Piguet Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.807.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pour le Conseil d'Administration

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011064299/13.

(110072022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Prosper Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Pour PROSPER FUNDS SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2011074742/15.

(110082110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.
